

MILIZAC

- enquête de l'an 12

Delong.

De milizac, aux qu'il
dans leur paroisse

Pierre et S. Paul apôles.

~~Quatre~~ amis

de la Delle de

Déligne par M. Boquer
de quimper

Roalencier d'Illovaute
place, et s'il n'alloit pas
louch indatte du 12.
de maladies

Sur la paroisse de
eût cinquante et deux
et sept eût soixante

blouch ni a l'equinoxe
et sept, prouvé au

Milizac le 1. mars 1804. (10. ventose au 12. delong.

Leopold de m^r oalemeur d'abordant la Succursale de milizac, aux m^{rs}
grand-vicaires de quiniper suivant les questions énoncées dans leur infinitive
annexée à leur Lettre du 30. janvier 1804

Miliciens

- 1^o Les patrons de la Succursale de milizac sont S.^t pierre et S.^t paul apôtre.
- 2^o il y a dans cette Succursale de quinze à seize cent ~~Communians~~ ames
et de onze à douze cent Communians.
- 3^o Le nombre de trois prêtres est absolument suffisant pour la desserte de
cette Succursale qui est très étendue.
- 4^o il n'y a jusqu'à ce jour que m^r Blouh pour vicaire, Digne par m. Boquer
et pourvu des pouvoirs par m^r larchant, grand vicaire de quiniper.
- 5^o m^r Goumelon prêtre de S.^t Divi, est le prêtre que m^r oalemeur d'abordant
cette Succursale desire pour second vicaire, s'il accepte cette place, et s'il n'étoit pas
promis avant la demande qu'il lui a fait par m^r Blouh le 12. du
février dernier, ne pouvant avoir lui même à raison de maladies
son nom et prénom sont Laurent marie oalemeur né sur la paroisse de
S.^t pierre qu'ilbignon le Vingt cinq mars mil Sept cent cinquante et deux,
promu au Sacerdoce le Vingt et un septembre mil Sept cent soixante
et seize.
- 6^o les nom et prénom de m^r Blouh vicaire, sont tanguy Blouh né à l'eglise
ploudiry le six juin mil Sept cent cinquante et sept, promu au

Samedi le vingt et quatre mars, mil sept cent quatre vingt sept.

9.^o Outre l'Eglise Succursale il y a dans cette Communauté une Chapelle Domestique, ou oratoire dans un état de Défaillance, et de l'urte' convenable pour proférer l'Instruction des Enfants et la messe les Dimanches aux fidèles trop éloignés de l'Eglise principale. avant la révolution cette Chapelle Domestique servoit pour l'Instruction des Enfants et la messe matinales dans le quartier.

M. H. Anflech propriétaire de cette Chapelle, dédiée à notre Dame de Bonne nouvelle, prie Mr. L'Evêque de demander au gouvernement la conservation de sa Chapelle, et qu'elle ne soit pas supprimée, s'obligeant de la tenir dans un état de fait, et de déboursier une somme de cinquante francs, une fois payée, pour la permission d'y dire la messe les Dimanches et fêtes pour la commodité et l'utilité publique. un mot la nature nul.

Les memes jours, mois, et an que dessus. L. m. Caleneur D'Arnaud militeux

Milizac le 1. mai. 1804 (10. Ventose an 12. de la rep. 3^e)

Je soussigné M. Calmeur D'abordant la succursale de milizac, aux
M^{rs} grand vicaires de quimper, sur la huitième question insérée dans leur
circulaire annexée à leur lettre du 30. janvier dernier 1804.

M. Calmeur

40

outre l'église succursale de milizac, il y a une chapelle disponible, et dans un état
de décadence, et de sorte favorable pour dire la messe les dimanches et fêtes.
Cette chapelle dédiée à St. anne se trouve dans le même bâtiment que
l'église succursale. Elle a toujours servi et sert encore aujourd'hui pour catéchiser
les enfants. il seroit très utile d'en demander la disposition au gouvernement, pour
être employée aux mêmes usages qu'au passé. Si l'église principale venoit à manquer
par un événement imprévu, cette chapelle seroit la seule ressource pour le service
divin, ainsi qu'il est certifié ci après par le maire de la commune.
Les mêmes jours, mois, et au quel dessus. L. M. Calmeur D'abordant milizac

Nous soussigné, François quéménéur maire de la commune
de milizac certifie que la chapelle dite de sainte anne cy
dessus mentionnée sert à l'usage mentionné par Monsieur Calmeur,
que d'en demander la disposition au gouvernement seroit rendre
un grand service à la commune, pour la dite chapelle être employée
comme au passé à catéchiser des enfants et pour le service divin
au cas que l'église principale vient à manquer par un événement
imprévu; En la mairie de milizac le 10 ventose an 12 de la
rep. fr. s. J. quéménéur
maire